

Bruxelles, 27 janvier 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les entreprises d'économie sociale actives dans les titres-services créent des emplois durables, dignes et de qualité

Les plates-formes de concertation de ***l'économie sociale*** en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles communiquent :

- L'économie sociale accueille avec plaisir les mesures proposées par la Ministre fédérale de l'Emploi visant à ***supprimer les dérogations*** à la réglementation du travail permises dans le cadre des titres-services
- L'économie sociale s'oppose à l'élargissement des activités accessibles par les titres-services mais ***prône un financement durable et structurel***
- L'économie sociale souhaite ***participer aux discussions*** et à la concertation sociale.
- L'économie sociale ***maximalise l'utilité sociale*** des titres-services

L'économie sociale met au travail environ 9.000 des personnes employées dans le cadre des titres-services. En Wallonie et à Bruxelles, ce sont différents types d'entreprises d'économie sociale (entreprises d'insertion, initiatives locales de développement de l'emploi, sociétés à finalité sociale et autres structures d'insertion) qui utilisent le dispositif.

- Elles approuvent les mesures de la Ministre Milquet

Les entreprises d'économies sociales en titre-service, coopératives et sociétés à finalité sociale, ont accueilli avec plaisir les mesures proposées par la Ministre fédérale de l'Emploi visant à supprimer les dérogations à la réglementation du travail permises dans le cadre des titres-services. Finies les successions invraisemblables de contrats à durée déterminée qu'accumulaient certains travailleurs ; finis les contrats dérisoires de moins d'un tiers temps dont abusaient certains employeurs.

*L'économie sociale espère que ces propositions permettront une augmentation du nombre de contrats à durée indéterminée au sein du dispositif.*

- Elles sont contre tout élargissement des activités accessibles par le dispositif titre-service mais pour un financement durable et structurel

Les fédérations d'économie sociale ne soutiennent pas le projet d'élargissement des activités autorisées dans le cadre des titres-services. En effet, pour certains secteurs, tels les petits travaux de bricolage, différents dispositifs ont déjà été mis en place par les Régions ; pour d'autres, tels la garde d'enfant, se pose un réel problème de qualification.

Ces fédérations souhaitent avant tout voir pérenniser le système actuel par un financement structurel. Plus encore, que ce financement tienne compte de l'encadrement, de la qualité et de la durabilité des emplois créés pour des personnes fragilisées sur le marché de l'emploi, objectifs principaux du dispositif titres-services.

*Nous plaidons pour un financement différencié au sein du dispositif lié au type de contrat, à la qualité des emplois et aux groupes cibles spécifiques avec lesquels l'économie sociale fonctionne.*

➤ Impliquer l'économie sociale lors de la concertation sociale

L'économie sociale n'est pas directement consultée dans les débats qui concernent les titres-services. L'économie sociale n'est d'ailleurs pas du tout représentée au sein de la commission paritaire 322.01. Or, par leur implication dans le système et leur expérience du secteur, les entreprises d'économie sociale sont de précieux interlocuteurs qui ont développé un savoir-faire et des bonnes pratiques qu'elles souhaitent partager avec les autres types d'employeurs « titres-services ».

*La collaboration de tous les acteurs du système est plus que nécessaire afin de structurer davantage le secteur des titres-services et lui permettre d'atteindre les objectifs initiaux.*

➤ L'économie sociale maximalise l'utilité sociale du titre-service

Des travaux récents d'Atout EI et Febecoop – agence conseil Flandre confirment les dires des dernières études fédérales concernant la qualité du travail dans les entreprises d'économie sociale actives en titre-service : la qualité du travail y est plus importante et les travailleurs de ces entreprises voient leur futur professionnel d'un bon œil. Les études fédérales démontrent que la notion de qualité du travail dépend du type d'entreprise titre-service.

Au-delà d'un contrat de travail, l'économie sociale aspire à des **emplois de qualité**. C'est pourquoi les entreprises d'économie sociale accordent une importance primordiale au **bien-être de leurs travailleurs**, à leur santé et leur sécurité, à la conciliation vie professionnelle/vie privée. Formation et accompagnement sont prioritaires. Une part importante du temps de travail est investie dans des formations sur mesure, des réunions et des échanges avec leurs collègues pour mettre en commun leurs expériences ou difficultés. L'entreprise d'économie sociale assume son rôle de coordination et parfois d'arbitrage dans les relations entre son travailleur et le client et ne laisse pas le travailleur seul face à son client.

Cette approche amène à :

- un rythme de travail décent et accessible
- un planning sur mesure pour le travailleur
- des relations positives avec les clients et les responsables d'équipes
- une image positive de l'organisation dans laquelle ils travaillent

Avec cette approche, les entreprises d'économie sociale maximalisent la finalité sociale du dispositif des titres-services. Par ce biais, les entreprises d'économie sociale se différencient de la manière de travailler des agences d'intérim et des entreprises privées classiques où l'optimalisation du bénéfice se trouve en première ligne.

Personnes de contact :

ConcertES asbl – concertation des organisations représentatives de l'économie sociale

Sébastien Perea

Tel : 0479/904.820

[www.concertes.be](http://www.concertes.be)

Vlaams Overleg Sociale Economie

Koen Repriels

Tel: 02/274.14.50

[www.vosec.be](http://www.vosec.be)

Atout EI – fédération wallonne des entreprises d'insertion

Laure Anne Petre

Tél : 0499/32.36.56

[www.atoutei.be](http://www.atoutei.be)